Image not found or type unknown

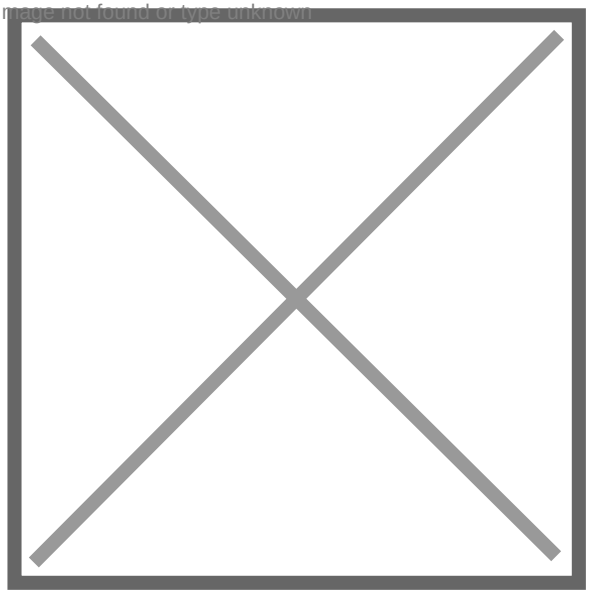

Revente sur internet

Par **Lounidou**, le **06/12/2020** à **06:45**

Bonjour,

Je souhaite ouvrir une boutique en ligne de revente d'objets de brocante, tout cela avec un statut d'auto entrepreneur. J'aurais aimé savoir si je peux les modifier ou les embellir. Je pense par contre que si je veux faire de la création d'objet (meuble en bois, petite décoration en bois...) je dois déclarer un métier ? Dans un premier temps je souhaiterais juste embellir les produits, bon nettoyage, coup de peinture... je pense que cela est possible, mais je préfère avoir une réponse claire.

Merci de votre réponse, cordialement.

Par **Visiteur**, le **06/12/2020** à **12:09**

Bonjour

Oui, vous devez déclarer un métier en tant qu'auto-entrepreneur

https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23207

https://www.insee.fr/fr/information/1972060

Par **Visiteur**, le **06/12/2020** à **21:33**

SUITE ICI

https://www.experatoo.com/travail/merci-de-votre-reponse_167338_1.htm

Par **avocat-mûr**, le **07/12/2020** à **10:41**

Bonjour,

Il est possible de se déclarer comme micro-entreprise, non ? afin d'avoir des charges plus minimes, surtout si vous n'embauchez personne pour commencer.

Bonne continuation

Par **morobar**, le **07/12/2020** à **11:23**

Bonjour,

[quote]
Je souhaite ouvrir une boutique en ligne de revente d'objets de brocante

[/quote]
Cette activité recouvre un champ important et la perception dune "brocante" n'est vpas la même selon les acheteurs.

Il ne faut pas oublier que certaines exportations sopnt règlementées y compris dans les objets chinés.

Enfin attention au recel de marchandise, ce genre de site internet étant particulierement commode pour l'écoulement d'objets volés.

Par **itsfriday**, le **21/12/2020** à **08:48**

Bonjour,

Le statut d'auto entrepreneur peut en effet vous aider à débuter dans votre projet sans trop de frais le temps que la machine soit lancée et, comme il est noté plus haut, il faut aussi vous rapprocher de la chambre de commercre/industrie ou chambre d'artisanat. Ces derniers proposent également des formations d'ordre juridique si cela peut vous aider dans un premier temps. J'avais fait appel à eux pour ouvrir mon site e-commerce l'année dernière et comme je n'avais pas de fond j'avais également fait un petit prêt auprès d'une banque en ligne comme ici (supprimlé, pas de PUB) afin de gagner du temps dans mes démarches... cela m'avait aidé pour commencer avec quelques ressources. J'avais été très bien entouré et suivi par la chambre de commerce et un réseau d'entrepreneur que j'avais trouvé dans ma ville, il ne faut pas hésiter à demander de l'aide car nous sommes nombreux dans cette situation et tous les

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

retours d'expériences sont bons à prendre.

Bon courage à vous.

Par **Pierrebohin**, le **22/12/2020** à **05:49**

Bonjour,

Je suis dans le même cas que vous, je démarre mon micro entreprise dans l'artisanat. J'ai sollicité l'aide d'un conseiller juridique pour m'orienter sur le statut qui me correspond.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés